

Produit : BICARBONATE DE SODIUM  
Numéro d'enregistrement REACH : 0 1-2119457606-32-0012  
Numéro d'émission : 02 Révision 03  
Date de publication : 28/04/2016  
Remplace : Fascicule No.02, datée du 28/09/2015  
Numéro de page : Page 1 de 7

Société SEDA  
272 Avenue de Lattre de Tassigny – 39300 CHAMPAGNOLE  
03.84.37.96.29 – [contact@aerogommage-seda.com](mailto:contact@aerogommage-seda.com)

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## BICARBONATE DE SOUDE

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ - ENTREPRISE DE DISTRIBUTION

#### 1.1 Identification du produit

Nom du produit : BICARBONATE DE SODIUM  
Nom chimique : Sodium Hydrogencarbonat  
Nom alternatif : Bicarbonate de soude  
Formule chimique :  $\text{NaHCO}_3$   
Noms commerciaux : Alkakarb®, Briskarb®, Hemokarb®, Pharmakarb®, Sodakarb®, Dessikarb®  
Numéro CAS : 144-55-8  
Numéro EC : 205-633-8

#### 1.2 Les utilisations identifiées de la substance

Agents adsorbant des gaz ou des liquides ; flamme bromée ; agents moussants (gonflants) ; denrées alimentaires/aliments pour animaux ; additifs alimentaires ; produits chimiques de laboratoire ; agents d'odeur ; substance pharmaceutique ; aide à la transformation, pas autrement listé ; agent de dynamitage ; agent d'extinction d'incendie.

##### 1.2.1 Les utilisations déconseillées

On a recensé aucune utilisation déconseillée.

#### 1.3 Informations sur la société de distribution

Nom de l'entreprise : SEDA  
Adresse : 272 Avenue de Lattre de Tassigny – 39300 CHAMPAGNOLE - FRANCE  
Téléphone : 03.84.37.96.29  
Web : <https://www.aerogommage-seda.com>  
Email : [contact@aerogommage-seda.com](mailto:contact@aerogommage-seda.com)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance

##### 2.1.1 Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008

- Non classifié

##### 2.1.2 Classification selon la Directive Substances dangereuses 67/548/CEE

- Non classifié

#### 2.2 Etiquetage éléments

##### 2.2.1 Etiquetage conformément au règlement (CE) 1272/2008

- Aucune exigence d'étiquetage

#### 2.3 Autres dangers

- La substance ne remplit pas les critères pour une substance PBT ou vPvB
- Aucun autre danger identifié

Produit : BICARBONATE DE SODIUM  
Numéro d'enregistrement REACH : 0 1-2119457606-32-0012  
Numéro d'émission : 02 Révision 01  
Date de publication : 01-04-2011  
Remplace : Fascicule No.02, datée du 10-01-2011  
Numéro de page : Page 2 de 7

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substance

Principal constituant	formule	CAS numéro	Nombre EC	en poids %
Bicarbonate de sodium	NaHCO <sub>3</sub>	144-55-8	205-633-8	> 98.5%w/w

#### Impuretés

Aucune impureté pertinente de classification et d'étiquetage

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des mesures de premiers soins

##### Conseils généraux

- Aucun effet connu de retard

##### Après l'inhalation

- Déplacer la personne contaminée à l'air frais et la garder au repos

##### Après contact avec la peau

- Laver la peau à l'eau savonneuse
- Si une irritation apparaît et persiste, consulter un médecin

##### Après un contact visuel

- Retirer les lentilles de contact si portées
- Rincer l'œil abondamment avec la solution de lavage oculaire ou de l'eau propre pendant au moins 10 minutes
- Les paupières doivent être tenues loin du globe oculaire pour assurer un rinçage complet
- Obtenir des soins médicaux si nécessaire

##### Après l'ingestion

- Ne pas faire vomir
- Laver la bouche avec de l'eau et de donner beaucoup d'eau à boire (au moins 300 ml).
- Obtenir des conseils médicaux si nécessaire

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Extinction

##### 5.1.1 Moyens d'extinction approprié

- Le produit n'est pas combustible, tous les produits d'extinction peuvent être utilisés
- Utiliser des mesures d'extinction adaptées à la situation locale et à l'environnement

##### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés

- Aucun

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Aucun

#### 5.3 Conseils pour les pompiers

- Aucune précaution particulière requise

### 6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

#### 6.1 Précautions individuelles

##### 6.1.1 Pour le personnel non-urgent

- Réduire au minimum les niveaux de poussière
- Porter un équipement de protection approprié (voir Section 8)

Produit : BICARBONATE DE SODIUM  
Numéro d'enregistrement REACH : 0 1-2119457606-32-0012  
Numéro d'émission : 02 Révision 01  
Date de publication : 01-04-2011  
Remplace : Fascicule No.02, datée du 10-01-2011  
Numéro de page : Page 3 de 7

## 6.2 Précautions environnementales

- Éviter les rejets dans l'environnement (rivières, cours d'eau, égouts, etc.)
- Éviter tout mélange avec des acides dans des égouts/drains (CO<sub>2</sub> - formation de gaz)

## 6.3 Méthodes de confinement et de nettoyage

- Dans tous les cas éviter la formation de poussière
- Utiliser une aspiration sous vide, ou une pelle dans les sacs
- Entreposer les matières dans un récipient fermé adapté, correctement étiqueté, de préférence pour la réutilisation, dans le cas contraire pour élimination.

## 6.4 Référence à d'autres sections

- Pour plus d'informations sur les contrôles de l'exposition / la protection individuelle ou les considérations relatives à l'élimination, veuillez voir les sections 8 et 13.

# 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1 Précautions pour la manipulation

### 7.1.1 Les protections

- Réduire au minimum les niveaux de poussière
- Minimiser la génération de poussière
- Les niveaux atmosphériques doivent être contrôlés dans le respect de la limite d'exposition professionnelle (voir Article 8.1)
- Porter un équipement de protection (voir la Section 8.2)

### 7.1.2 Conseils sur l'hygiène du travail général

- Bonnes pratiques personnelles et environnementales
- Ne pas boire, ni manger et ni fumer sur le lieu de travail

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver dans un endroit frais et sec (de préférence à une température inférieure à 25 ° C et une humidité inférieure à 65%)
- Conserver dans le contenant d'origine, fermé et correctement étiqueté
- Tenir à l'écart des acides

# 8. EXPOSITION CONTRÔLES/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1 Paramètres de contrôle

### 8.1.1 Limites d'exposition professionnelle

- Non listé par H & SE (Note d'orientation EH40) ou ACGIH. Cependant, pour une bonne hygiène pratique la poussière inerte devrait être adoptée selon les limites d'exposition sur le lieu de travail (WEL)
- Limites recommandées par WEL :
  - 10 mg / m<sup>3</sup> (poussière totale) (8 heures TWA)
  - 4 mg / m<sup>3</sup> (poussière respirable) (8 heures TWA)

### 8.1.2 DNEL / PNEC

- DNEL à long terme

Après évaluation des physico-chimiques, toxicocinétique et physiologique du bicarbonate de soude, un DNEL À long terme de dérivation est considérée comme inutile

- DNEL Aiguë

Le bicarbonate de soude est considéré comme ne présentant aucun risque toxicologique, dans les études une irritation locale a été notée. Une dérivation DNEL aiguë est considérée comme inutile

- PNEC

La valeur L(E)C50 la plus basse est > 100 mg/l (EC50 48 h avec Daphnia magna est 3,100 mg/l) et la valeur chronique la plus faible est > 0,1 mg/l (CSEO 21 jours avec Daphnia magna > 576 mg/l).

Par conséquent, le bicarbonate de sodium n'est pas classé selon la directive européenne 67/548/EEC ou la classification UE, réglementation, étiquetage et emballage des Substances et Mélanges (CLP) Règlement (CE) n ° 1272/2008.

Produit : BICARBONATE DE SODIUM  
Numéro d'enregistrement REACH : 0 1-2119457606-32-0012  
Numéro d'émission : 02 Révision 01  
Date de publication : 01-04-2011  
Remplace : Fascicule No.02, datée du 10-01-2011  
Numéro de page : Page 4 de 7

## 8.2 Contrôles d'exposition

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

- si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, utiliser des systèmes de traitement, comme une ventilation par aspiration locale ou d'autres systèmes pour maintenir les niveaux de poussières dans l'air sous les limites d'exposition recommandées

### 8.2.2 Protection personnelle

#### 8.2.2.1 Protection des yeux/visage

- En cas de contact avec les yeux, porter une protection oculaire / faciale prévue pour protéger les yeux de la poussière (EN166)  
Par exemple : écrans de protection des yeux avec protection contre la poussière, lunettes de protection ou visière.

#### 8.2.2.2 Protection des mains

- Porter des gants de protection pour un contact fréquent ou prolongé.

#### 8.2.2.3 Peau/corps protection

- Aucun équipement de protection spécial requis

#### 8.2.2.4 Protection respiratoire

- En cas de fortes poussières, porter un équipement de protection respiratoire approprié.  
Par exemple : Appareil respiratoire conforme à la norme nationale / internationale EN143. Filtre recommandé type P2

### 8.2.3 Contrôle de l'exposition environnementale

- Contenir tout déversement
- Eviter les rejets dans l'environnement
- Eliminer toute eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

## 9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect :	poudre cristalline blanche
Odeur :	sans odeur
Seuil d'odeur :	non applicable
pH :	8.4 (solution saturée, résultat de l'étude, méthode EU A.6)
Point de fusion :	se décompose au-dessus de 50°C (information tirée d'un manuel révisé par des pairs)
Point d'ébullition :	non applicable (se décompose en chauffant)
Point d'éclair :	sans objet (substance inorganique)
Taux d'évaporation :	non applicable
Inflammabilité :	inflammable (résultat de l'étude, méthode EU A.10)
Limite supérieure d'inflammabilité :	inflammable
Limite inférieure d'inflammabilité :	inflammable
Pression de vapeur :	sans objet (substance inorganique, pression de vapeur négligeable)
Densité de vapeur :	sans objet
Densité relative :	2.21 – 2,23 à 20°C (résultat d'étude, méthode EU A.3)
Solubilité dans l'eau :	93,4 g/l à 20°C (résultat d'étude, méthode EU A.6)
Coefficient de partage :	non applicable (substance inorganique)
Température d'auto-inflammation :	non inflammable
Température de décomposition :	commence à se décomposer à plus de 50°C
Viscosité :	non applicable (solide)
Propriétés explosives :	non explosif (aucun groupes chimiques associés à des propriétés explosives)
Propriétés comburantes :	non oxydante (basé sur la structure chimique de la substance et états d'oxydation des éléments constitutifs)

Produit : BICARBONATE DE SODIUM  
Numéro d'enregistrement REACH : 0 1-2119457606-32-0012  
Numéro d'émission : 02 Révision 01  
Date de publication : 01-04-2011  
Remplace : Fascicule No.02, datée du 10-01-2011  
Numéro de page : Page 5 de 7

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

- Se décompose lentement à l'exposition d'eau
- Réagit avec des acides, évolution du dioxyde de carbone

### 10.2 Stabilité chimique

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7)

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Aucun

### 10.4 Conditions à éviter

- Contact avec des acides sauf dans des conditions contrôlées
- Chauffage supérieur à 50°C – La décomposition thermique commence
- Exposition à l'humidité

### 10.5 Matières incompatibles

- Acides

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

- Aucun

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Information sur les effets toxicologiques

#### (a) Toxicité aiguë

- oral LD<sub>50</sub> rat : > 4 000 mg/kg
- Inhalation, rat : 4,74 mg/l (faible toxique potentiel)  
Pas classés selon la Directive européenne 67/548/CEE et le règlement (CE) no 1272/2008 CLP

#### (b) Corrosion/Irritation cutanée

- Non irritant Pas classés selon la Directive européenne 67/548/CEE et le règlement (CE) no 1272/2008 CLP

#### (c) Grave Lésion/irritation

- Non irritant Pas classés selon la Directive européenne 67/548/CEE et le règlement (CE) no 1272/2008 CLP

#### (d) respiratoire ou sensibilité de la peau

- Considéré comme ne possédant aucune propriété sensibilisante, sur la base des propriétés physiologiques de ses ions constituants et l'absence de problèmes signalés  
Pas classés selon la Directive européenne 67/548/CEE et le règlement (CE) no 1272/2008 CLP

#### (e) mutagénicité des cellules germinales

- Tous les résultats des tests se sont révélés négatifs. Le bicarbonate de sodium est naturellement présent dans les cellules et la structure n'indique pas de potentiel génotoxique. Par conséquent, le bicarbonate de sodium est considéré comme non génotoxique  
Pas classés selon la Directive européenne 67/548/CEE et le règlement (CE) no 1272/2008 CLP

#### (f) carcinogénicité

- Aucune preuve de bicarbonate de soude ayant des effets cancérigènes  
Pas classés selon la Directive européenne 67/548/CEE et le règlement (CE) no 1272/2008 CLP

#### (g) la toxicité

- Aucune donnée sur la toxicité pour la reproduction est disponible. Cependant, sur la base du rôle physiologique normal du sodium et les ions bicarbonate, aucune toxicité sur la reproduction des mammifères ou de l'homme n'est attendue.  
Pas classés selon la Directive européenne 67/548/CEE et le règlement (CE) no 1272/2008 CLP

Produit : BICARBONATE DE SODIUM  
Numéro d'enregistrement REACH : 0 1-2119457606-32-0012  
Numéro d'émission : 02 Révision 01  
Date de publication : 01-04-2011  
Remplace : Fascicule No.02, datée du 10-01-2011  
Numéro de page : Page 6 de 7

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### 12.1 La toxicité

- Poissons, Lepomis macrochirus : 96 heures-LC<sub>50</sub> 7100 mg/l
- Poisson, Lepomis macrochirus : 96 heures-NOEC, 5200 mg/l
- Invertébrés, Daphnia magna : 48 heures-LC<sub>50</sub> 4100 mg/l
- Invertébrés, Daphnia magna : 48 heures-NOEC 3100 mg/l
- Invertébrés, Daphnia magna : 21 jours-NOEC > 576 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- Dans l'eau : sans objet (se dissocie rapidement)
- Dans le sol : sans objet (substance inorganique)
- Dans les sédiments : non applicable (substance inorganique)

**12.3 Potentiel bioaccumulatif :** Sans objet (substance inorganique)

**12.4 Mobilité dans le sol :** Ne s'applique pas (mesure du coefficient de partage non requise, substance inorganique)

**12.5 Evaluation PBT et vPvB :** Conformément à l'annexe XIII du règlement REACH, les substances inorganiques ne nécessitent pas d'évaluation

**12.6 Autres effets nocifs :** Aucun autre effet indésirable n'est identifié

## 13. RÈGLEMENTS D'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Si le recyclage du produit déversé n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales ou nationales
- Dissoudre dans l'eau et neutraliser avec un acide, dans des conditions contrôlées
- Ne jetez pas directement avec les acides

Emballage :

- Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération
- Nettoyer le récipient avec de l'eau, éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales ou nationales
- Doit être incinéré dans une usine d'incinération agréée avec permis des autorités locales

**Le Bicarbonate de soude n'est pas classé comme dangereux pour le transport**

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

- Non réglementé

### 14.2 Nom d'expédition de l'ONU

- Non réglementé

### 14.3 Classe de danger transport

Transport sur terre :	ADR/RID	non limité
Transport par voies navigables :	ADN	non réglementé
Transport mer :	OMI/IMDG	non réglementé
Transport aérien :	ICAO-TI/IATA-DGR	non réglementé

Produit : BICARBONATE DE SODIUM  
Numéro d'enregistrement REACH : 0 1-2119457606-32-0012  
Numéro d'émission : 02 Révision 01  
Date de publication : 01-04-2011  
Remplace : Fascicule No.02, datée du 10-01-2011  
Numéro de page : Page 7 de 7

## 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### 15.1 sécurité, santé et réglementation environnementale

- Catégorie de danger de l'eau : WGK 1, VwVwS (Allemagne)
- L'inventaire TSCA : listé

### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

- Un rapport d'évaluation de la sécurité chimique (CSA / CSR) a été réalisé sur le bicarbonate de soude

## 16. AUTRES INFORMATION

### 16.1 Abréviations et acronymes

WEL :	Limite d'exposition sur le lieu de travail
ACGIH :	Conférence américaine d'hygiène industrielle
TWA :	Moyenne pondérée dans le temps
DNEL :	Dérivé sans effet
NOEC :	Aucune concentration d'effet observée
PBT :	Persistant, Bioaccumulable, Toxique
vPvB :	Très persistant, très bioaccumulable
PNEC :	Concentration prédite sans effet
ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID :	Règle internationale pour le transport de matières dangereuses par chemin de fer
ADN :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie terrestre/voie navigable
OMI / IMDG :	Organisation maritime internationale / Code maritime international des marchandises dangereuses
OACI / IATA :	Organisation de l'aviation civile internationale / Association du transport aérien international
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
SIDS :	ensemble de données d'information de dépistage

### 16.2 Principales références bibliographiques et sources de données

Les données proviennent du rapport de sécurité chimique (CSR) et/ou l'OECD SIDS du bicarbonate de soude.

### 16.3 Autres informations

#### 16.3.1 La (les) substance(s) couverte(s) dans ce document ne requiert pas légalement une fiche de données de sécurité (FDS).

**16.3.2** Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit présenté et sont basées sur notre connaissance actuelle. L'information est destinée à vous donner des conseils sur la manipulation sécuritaire de produit nommé dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. L'information ne peut pas être transféré à d'autres produits. Dans le cas du mélange du produit avec d'autres produits ou dans le cas de traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont plus valables. À notre connaissance actuelle, les informations fournies sont correctes et complètes à la date de document et est donné de bonne foi mais sans garantie, expresse ou implicite, et nous n'acceptons aucune responsabilité en relation avec cette information ou son utilisation. Cette version de la SDS remplace toutes les versions précédentes.